



# ESPRITS LIBRES

IDÉES · DÉBATS · OPINIONS · ESSAIS · DOCUMENTS



**ALAIN DE BENOIST  
JEAN ARTHUIS**

## L'EUROPE EST-ELLE DANS UNE LOGIQUE DE SOUMISSION ?

*Dans « Le Traité transatlantique et autres menaces », Alain de Benoist nous met en garde contre ce projet qui vise à instaurer la plus vaste zone de libre-échange au monde, entre les Etats-Unis et l'Union européenne (UE). Jean Arthuis s'y oppose également, mais refuse de fustiger le libéralisme et appelle à renforcer le fédéralisme européen, pour contrer cette offensive américaine.*

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS TREMBLAIS

**D**où vient le TTIP (Treaty on Trade and Investment Partnership, Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), couramment appelé Traité transatlantique ?  
Alain de Benoist - C'est un projet ancien, qui date de la chute du mur de Berlin, mais les négociations officielles ont été lancées en juillet 2013. Mandat fut alors donné à des fonctionnaires (non élus) de la Commission européenne d'engager des pourparlers avec les Etats-Unis. Les partenaires espèrent parvenir à un accord en 2015. Ce qui frappe, c'est la remarquable opacité dans laquelle se déroulent ces discussions, alors qu'elles engagent l'avenir de notre continent et de ses habitants. Huit réunions se sont tenues à

ce jour (la dernière a eu lieu en février), toutes à huis clos. Le peu qu'on en sache provient de documents ayant « fuité ». A une époque qui fait grand cas de la transparence, c'est aussi paradoxal qu'inquiétant...  
Jean Arthuis - Effectivement, l'idée n'est pas nouvelle. En 1849, Victor Hugo plaidait déjà pour la liberté du commerce « entre les Etats-Unis d'Amérique et les Etats-Unis d'Europe ». Cela dit, je doute que le projet aboutisse. Les négociations acheminent sur de nombreux aspects et, de toute façon, avant d'entrer en vigueur, il devra être ratifié par le Parlement européen et les parlements nationaux. Personnellement, si je suis contre, c'est parce qu'un accord équitable est impossible sans traiter d'égal à égal. D'un côté, nous avons les Etats-Unis, Etat fédéral abouti, parlant d'une seule voix, et dont on connaît la propension et la capacité à extraterritorialiser son droit. En face, avec l'Union européenne (UE), rien de tel : →

88 égoïsmes nationaux, fonctionnant à la manière d'un syndrôme de copropriété et au pilotage balkanisé. On a pu mesurer les divergences de ses pays membres en 2013, lorsqu'un commissaire européen a voulu taxer les panneaux solaires chinois (à hauteur de 50 %) afin d'enrayer des importations pratiquées au dumping et de permettre à l'UE de créer sa propre industrie photovoltaïque dans le cadre de la transition énergétique. Ils n'ont jamais pu trouver d'accord !

Quels sont les objectifs de ce traité ?

Alain de Benoist - Le but est de mettre en place, en procédant à une déréglementation généralisée, une gigantesque zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE, correspondant à un marché de plus de 800 millions de consommateurs, à la moitié du PIB mondial et à 40 % des échanges mondiaux. Le projet vise pour cela à la « suppression totale des droits de douane sur les produits industriels et agricoles », mais propose surtout d'« atteindre les niveaux les plus élevés de libéralisation des investissements ».

En réalité, l'aspect douanier n'est pas le plus important. Et ceci, pour deux raisons. D'abord, parce que les droits de douane existants entre les Etats-Unis et l'UE sont peu élevés (entre 2 et 5 %). Sauf dans deux secteurs : le textile et l'agriculture (leur suppression entraînerait ipso facto une chute de nos exportations agricoles et l'arrivée massive du blé et du soja américains). Ensuite, parce que les Etats-Unis sont déjà notre premier client, et inversement.

Beaucoup plus préoccupante est l'élimination programmée des barrières non tarifaires, à savoir les normes constitutionnelles et réglementaires qui, dans chaque pays, sont susceptibles d'entraver la liberté commerciale : normes sociales, salariales, sanitaires, environnementales, etc. Le Traité transatlantique souhaite les « harmoniser », comme on dit pudiquement. Mais les « harmoniser » est alignant sur les réglementations les moins contraignantes, qui sont celles en vigueur aux Etats-Unis !

Prenons l'exemple du marché agroalimentaire. La déréglementation signifierait : l'entrée du bœuf aux hormones, des volailles à la chlorure, des carcasses de viande à l'acide lactique ou des organismes génétiquement modifiés (OGM). Mais il y a pire : le point le plus explosif et le plus scandaleux réside dans le mécanisme dit de « protection des investissements ». Il instaurerait un « arbitrage des différends » entre les sociétés privées et les Etats ou les collectivités territoriales, dont la législation serait jugée contraire à leurs intérêts et nuisible à leurs bénéfices. Et ce, afin d'obtenir des dommages et intérêts, sans même que les magistrats nationaux soient consultés et que la décision soit frappée d'appel ! Les firmes multinationales se verraient ainsi conférer un statut juridique égal, voire supérieur à celui des Etats. Cette procédure a déjà été expérimentée dans le passé. Au Canada, la compagnie Lone Pine a réclamé 250 millions de dollars au gouvernement à cause d'un moratoire imposé sur l'extraction du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. En 2012, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a infligé à l'UE des pénalités considérables pour son refus d'importer des OGM.



Alain de Benoist, écrivain et philosophe, directeur des revues « Krisis » et « Nouvelle Ecole », est l'auteur de « Les Démons du bien. Du nouvel ordre mondial à l'idéologie du genre ». Il vient de publier « Le Traité transatlantique et autres menaces », Editions Pierre-Guillemot de Roux, 230 p., 23 €.

## Nous serions co

Jean Arthuis - Je partage vos craintes relatives à la déréglementation parce qu'elle remet en cause toutes nos normes sanitaires, alimentaires, culturelles. Ainsi, le nouveau système remplacerait les « appellations d'origine contrôlée » par un registre non contraignant, et uniquement pour les vins et les spiritueux. Ce serait signer l'arrêt de mort de nos productions locales, évidemment. Je m'oppose aussi à l'arbitrage privé des litiges entre Etats et entreprises. D'autant que ce mécanisme d'arbitrage a été conçu à l'origine pour donner des gages aux investisseurs privés s'installant dans des pays instables, à la justice vacillante et à la gouvernance sinusoidale. Entre les Etats-Unis et l'UE, qui disposent de droits comparables et homogènes, cela ne se justifie pas. Toutefois, puisque nous sommes à l'heure de la

mondialisation-globalisation (et que c'est un phénomène irréversible), il sera nécessaire d'imaginer une juridiction supranationale qui puisse se saisir de tels litiges. Cela trait dans le sens de l'Histoire, celui d'une gouvernance mondiale qui se met inéluctablement en place (ONU, FMI, Banque mondiale, OMC, TPI, etc.).

Alain de Benoist - Je suis plus réservé sur une juridiction de cette nature. C'est une question de principe, qui met en jeu les rapports du politique et de l'économique. Il faut rétablir le primat du politique. Un tel système d'arbitrage limiterait gravement le peu qui reste de nos souverainetés nationales, mais aussi et surtout européenne. Il n'est pas concevable qu'un Etat renonce à légiférer dans le sens qui lui paraît souhaitable, à tort ou à raison, parce que sa législation vient heurter des intérêts économiques. Ce serait purement et simplement antidémocratique. En effet, les lois sont votées par des Parlements nationaux, constitués de représentants élus par le peuple. Les placer sous le contrôle de firmes multinationales (dont certaines ont déjà plus de pouvoir que bien des nations, comme je l'ai déjà dit) menacerait donc la démocratie elle-même.

En fait, le Traité transatlantique supprimerait le peu de souveraineté que Bruxelles laisse encore aux nations européennes. N'est-ce pas faire fi du mécontentement populaire qui s'exprime un peu partout à travers le vote souverainiste ou protestataire ?

Jean Arthuis - Oui, la souveraineté est devenue relative. Les gouvernements font comme s'ils avaient encore le contrôle de leur diplomatie, de leur défense ou de leurs frontières, mais c'est un leurre. Ce qui génère l'exaspération de l'opini-

## Qu'on le veuille ou non, nous sommes dans



ARO MACAZINE - 3 AVRIL 2015